



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.716
2 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante-neuvième session
Genève, 7 mai-8 juin et 9 juillet-10 août 2007

RAPPORT DU GROUPE DE PLANIFICATION

**A. Programme, procédures, méthodes de travail
et documentation de la Commission**

1. À sa 2918^e séance, le 11 mai 2007, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours¹.
2. Le Groupe de planification a tenu six séances. Il était saisi de la section I du Résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission», et de la résolution 61/34 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2006, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-huitième session (par. 7, 8, 9, 14, 15 et 19 en particulier).

¹ Le Groupe de planification était composé comme suit: M. E. Vargas Carreño (Président), M. A. M. Al-Marri, M. L. Caflisch, M. E. Candioti, M. P. Comissário Afonso, M^{me} P. Escarameia, M. S. Fomba, M. G. Gaja, M. Z. Galicki, M. H. A. Hassouna, M. M. D. Hmoud, M^{me} M. G. Jacobsson, M. B. H. Niehaus, M. G. Nolte, M. A. Pellet, M. A. R. Perera, M. G. V. Saboia, M. N. Singh, M. E. Valencia-Ospina, M. M. Vázquez-Bermudez, M. N. Wisnurmurti, M^{me} H. Xue, M. C. Yamada et M. E. Petrič (membre de droit).

1. Relations entre la Commission du droit international et la Sixième Commission

3. Le Groupe de planification a jugé utile d'examiner régulièrement les moyens d'intensifier le dialogue entre la Commission et la Sixième Commission compte tenu des appels en ce sens formulés dans les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale et, dans cette perspective, il a débattu des relations entre la Commission et la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Ces débats se poursuivront à la session suivante de la Commission. En attendant, le Groupe de planification tient à rappeler que les séances plénières de la Commission sont ouvertes aux délégations intéressées et que les projets de rapport, publiés sous la cote A/CN.4/... comme documents à distribution limitée (documents L.) et habituellement adoptés la dernière semaine de la session de la Commission, peuvent être consultés à l'avance, sous réserve des modifications susceptibles de leur être apportées au stade de l'adoption. Les projets de rapport sont disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC). Le Groupe de planification note par ailleurs avec satisfaction que se poursuit la pratique des consultations informelles à la faveur de discussions entre les membres de la Sixième Commission et ceux de la Commission du droit international qui assistent aux sessions de l'Assemblée générale, ce qui est un moyen utile de renforcer le dialogue sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Il souhaiterait que, dans la mesure du possible, ces réunions soient plus nombreuses et centrées sur certains sujets qui seraient retenus.
4. Le Groupe de planification examine les moyens d'améliorer la conception des chapitres II et III du rapport de la Commission pour la commodité de l'utilisateur.

2. Groupe de travail sur le programme de travail à long terme

5. Lors de sa 1^{re} séance, le 14 mai 2007, le Groupe de planification a décidé d'établir un groupe de travail sur le programme de travail à long terme pour le quinquennat en cours, sous la présidence de M. Enrique Candiotti². Le Groupe de travail présentera son rapport final à la fin

² Le Groupe de travail était composé comme suit: M. E. Candiotti (Président), M. I. Brownlie, M. P. Comissário Afonso, M^{me} P. Escarameia, M. S. Fomba, M. G. Gaja, M. Z. Galicki, M. H. A. Hassouna, M. M. D. Hmoud, M^{me} M. G. Jacobsson, M. R. A. Kolodkin, M. D. M. McRae, M. G. Nolte, M. A. Pellet, M. A. R. Perera, M. G. V. Saboia, M. N. Singh, M. E. Valencia-Ospina, M. M. Vázquez-Bermudez, M. A. S. Wako, M^{me} H. Xue et M. E. Petrič (membre de droit).

du quinquennat. Le 25 juillet 2007, le Président du Groupe de travail a présenté oralement un rapport d'activité au Groupe de planification en indiquant notamment que le Groupe de travail avait tenu quatre séances au cours desquelles il avait examiné quelques sujets possibles, dont un portant sur le thème «Accord et pratique ultérieurs concernant les traités».

3. Programme de travail de la Commission pour le reste du quinquennat

6. Le Groupe de planification a rappelé qu'il était d'usage, au début de chaque quinquennat, d'établir le programme de travail de la Commission pour le reste du quinquennat, indiquant de manière générale les objectifs à atteindre pour chaque sujet en fonction des indications des rapporteurs spéciaux. Il est entendu que le programme de travail de la Commission a un caractère indicatif, la nature et la complexité des travaux rendant relativement hasardeuse toute prévision.

Programme de travail (2008-2011)

a) Réserves aux traités

2008:

Le Rapporteur spécial présentera son treizième rapport sur la validité des réserves.

2009:

Le Rapporteur spécial présentera son quatorzième rapport sur les effets des réserves et des objections aux réserves.

2010-2011:

Le Rapporteur spécial présentera son quinzième rapport sur la succession d'États et d'organisations internationales en matière de réserves, pour permettre à la Commission d'achever en 2011 l'examen en première lecture du projet de directives.

b) Expulsion des étrangers

2008:

Le Rapporteur spécial présentera un additif à son troisième rapport sur l'expulsion des étrangers, qui portera sur la question de l'expulsion en cas de double nationalité ou de pluralité de nationalités et sur celle de l'expulsion consécutive à une déchéance de la nationalité. Il présentera également son quatrième rapport sur l'expulsion des étrangers, qui traitera des limites au droit d'expulsion eu égard aux droits fondamentaux de la personne.

2009:

Le Rapporteur spécial présentera son cinquième rapport sur l'expulsion des étrangers, qui sera axé sur les limites relatives à la procédure à suivre en cas d'expulsion.

2010:

Le Rapporteur spécial présentera son sixième rapport sur l'expulsion des étrangers, qui traitera des motifs d'expulsion.

2011:

Le Rapporteur spécial présentera son septième rapport sur l'expulsion des étrangers, qui portera sur la durée du séjour de la personne expulsée et de ses droits patrimoniaux.

c) Effets des conflits armés sur les traités

2008:

Examen par le Comité de rédaction des projets d'articles présentés par le Rapporteur spécial, suivi de l'adoption en première lecture du projet d'articles.

2009:

Suspension des travaux sur le sujet pour permettre aux gouvernements de présenter leurs observations sur le projet d'articles adopté en première lecture.

2010-2011:

Le Rapporteur spécial présentera de nouveaux rapports contenant des propositions pour l'examen en seconde lecture du projet d'articles, compte tenu des commentaires et observations des gouvernements.

d) Ressources naturelles partagées

2008:

Le Rapporteur spécial présentera son cinquième rapport comportant la série complète des projets d'articles révisés sur les aquifères transfrontières. On peut espérer que la Commission achèvera la seconde lecture du projet d'articles en 2008.

2009:

Le Rapporteur spécial ne prévoit pas de présenter un nouveau rapport sur les aquifères transfrontières. Si l'examen en seconde lecture du projet d'articles n'a pu être achevé par la Commission en 2008, il devrait pouvoir l'être au cours de la première partie de session de 2009.

2010-2011:

Le Rapporteur spécial préparera des études en tenant compte de toute décision prise par la Commission sur la marche à suivre en ce qui concerne les ressources naturelles autres que les aquifères transfrontières.

e) Responsabilité des organisations internationales

2008:

Le Rapporteur spécial présentera son sixième rapport sur la mise en œuvre de la responsabilité d'une organisation internationale.

2009:

La Commission devrait achever la première lecture du projet d'articles sur la responsabilité des organisations internationales.

2010-2011:

La Commission devrait aborder l'examen en seconde lecture du projet d'articles après réception des commentaires des gouvernements et des organisations internationales.

f) L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)

2008:

Le Rapporteur spécial présentera son troisième rapport sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*).

2009:

Le Rapporteur spécial présentera son quatrième rapport sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*).

2010-2011:

Le Rapporteur spécial présentera son cinquième rapport, si besoin est, et la Commission devrait achever l'examen en première lecture du projet d'articles sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*).

g) L'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État

2008:

Le Rapporteur spécial présentera son rapport préliminaire.

2009:

Le Rapporteur spécial devrait présenter son deuxième rapport.

2010-2011:

Le Rapporteur spécial devrait présenter ses rapports suivants compte tenu de l'évolution de l'examen du sujet à la Commission.

h) La protection des personnes en cas de catastrophe

2008:

Le Rapporteur spécial présentera un rapport préliminaire.

2009:

Le Rapporteur spécial devrait présenter son deuxième rapport.

2010-2011:

Le Rapporteur spécial devrait présenter ses rapports suivants compte tenu de l'évolution de l'examen du sujet à la Commission.

4. Honoraires

7. La Commission a de nouveau réaffirmé les vues qu'elle avait exprimées dans ses précédents rapports à propos de la question des honoraires suite à l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 56/272 du 27 mars 2002³. La Commission a une fois de plus souligné que la résolution affecte particulièrement les rapporteurs spéciaux, notamment ceux des pays en développement, en ce qu'elle compromet le financement de leurs travaux de recherche. La Commission prie instamment l'Assemblée générale de réexaminer la question, en vue de rétablir, à ce stade, les honoraires des rapporteurs spéciaux.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10)*, par. 525 à 531; *ibid.*, *cinquante-huitième session, Supplément n° 10 (A/58/10)*, par. 447; *ibid.*, *cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 369; *ibid.*, *soixantième session, Supplément n° 10 (A/60/10)*, par. 501; et *ibid.*, *soixante et unième session*, par. 269.

5. Documentation et publications

a) Publication externe des documents de la Commission du droit international

8. Le Groupe de planification a créé un groupe de travail chargé, sous la présidence de M. Giorgio Gaja, d'examiner la question de la publication externe des documents de la Commission du droit international. Le Président du Groupe de travail a présenté oralement un rapport au Groupe de planification le 25 juillet 2007.

9. Le Groupe de planification a approuvé le projet de lignes directrices ci-après sur la publication des documents de la Commission, élaboré par le Groupe de travail:

«Projet de lignes directrices sur la publication des documents de la Commission

Afin que les travaux de la Commission du droit international puissent être attribués à qui de droit, les lignes directrices ci-après sont à appliquer lorsque des membres ou ex-membres de la Commission veulent publier des documents relatifs aux travaux de celle-ci:

1. Les documents de la Commission devraient faire l'objet d'une attribution appropriée, indiquant clairement si l'auteur est la Commission dans son ensemble, un organe créé par celle-ci, un rapporteur spécial ou tout autre membre de la Commission;
2. Lorsque la publication reprend, en tout ou en partie, un document de la Commission, cette reprise devra être signalée comme il se doit;
3. Lorsque le document à publier a trait à un sujet sur lequel la Commission est parvenue à une conclusion collective, même provisoire, cette conclusion devra être mentionnée dans la publication;
4. Les documents de la Commission qui sont destinés à être publiés par l'Organisation des Nations Unies ne devraient pas être publiés à l'initiative de tel ou tel membre de la Commission avant leur parution officielle, y compris par le biais du site Web sur les travaux de la Commission;
5. Un exemplaire de la publication devra être fourni à la Commission.».

b) Traitement et publication des rapports de rapporteurs spéciaux

10. Le Groupe de planification a examiné la question de la remise en temps voulu de leurs rapports par les rapporteurs spéciaux. Compte tenu des principes régissant la présentation des documents à l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la lourde charge de travail des services compétents de l'Organisation, le Groupe de planification souligne une nouvelle fois qu'il importe que les rapporteurs spéciaux soumettent leurs rapports en temps voulu pour qu'ils puissent être traités et distribués suffisamment à l'avance pour permettre aux membres de les étudier. À cet égard, il a été rappelé au Groupe de planification que le traitement de la documentation par le secrétariat était soumis à des calendriers très stricts fondés sur un système de créneaux pour le traitement des documents, établi à la demande des États Membres.

11. Le Groupe de planification rappelle le paragraphe 8 du dispositif de la résolution 47/202 B de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, dans laquelle l'Assemblée demandait instamment aux départements organiques du Secrétariat de respecter la règle qui veut que la documentation présession soit soumise au bureau du secrétariat responsable du traitement des documents dix semaines au moins avant le début des sessions, afin que les documents puissent être produits en temps voulu dans toutes les langues officielles. La Commission a reconnu les circonstances particulières concernant la soumission en temps voulu des rapports des rapporteurs spéciaux et a pris en considération la recommandation faite par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour approuver officiellement une réduction du délai de soumission de dix semaines pour la soumission de ces documents. Tenant compte des principes régissant la présentation et la publication des documents pour permettre leur traitement en temps voulu, la Commission a demandé que sa documentation soit exonérée de la règle des dix semaines pour la soumission de la documentation présession, étant précisé que le temps nécessaire pour le traitement de documents respectant les limitations établies quant au nombre de mots est de quatre semaines.

12. Le Groupe de planification réaffirme qu'il importe que lui soient communiqués tous les éléments de la pratique des États et d'autres sources de droit international qui pourraient être utiles dans l'exercice de la fonction de développement progressif et de codification du droit international incombant à la Commission. Tout en étant consciente de l'intérêt qu'il y a à être aussi concis que possible, la Commission est fermement convaincue qu'on ne peut limiter a

priori la longueur de sa documentation et de ses projets de recherche, ainsi que des rapports des rapporteurs spéciaux.

c) Retard accumulé dans la publication de l'*Annuaire* de la Commission du droit international

13. Le Groupe de planification a exprimé son inquiétude à propos du retard accumulé dans la publication de l'*Annuaire* de la Commission du droit international⁴, en faisant observer que la publication tardive de l'*Annuaire* dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avait un impact négatif sur les travaux de la Commission, ainsi que sur l'enseignement, la formation, la recherche, la diffusion et une compréhension plus large des efforts de codification du droit international entrepris par la Commission. Le Groupe de planification est conscient que des efforts concertés sont nécessaires pour résorber l'arriéré. Il souligne qu'il importe d'allouer les ressources budgétaires nécessaires pour traiter l'arriéré dans le cadre du programme pertinent du budget ordinaire. Il a par ailleurs proposé la création d'un fonds d'affectation spécial pour traiter cet arriéré. Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière applicables, des contributions volontaires seraient versées par des membres, des organisations non gouvernementales et des entités privées pour une cause utile qui revêt un intérêt essentiel pour la compréhension des travaux de la Commission en matière de développement progressif et de codification du droit international, ainsi que de renforcement de la primauté de droit dans les relations internationales.

⁴ Au 30 juin 2007, l'arriéré pour la période allant de 1994 à 2001 s'établissait ainsi: *Annuaire ... 1994*, vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 1995*, vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 1996*, vol. II (première partie): anglais, arabe, espagnol, français et russe; et vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 1997*, vol. II (première partie): anglais, arabe, espagnol, français et russe; et vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 1998*, vol. II (première partie): anglais, arabe, espagnol, français et russe; et vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 1999*, vol. II (première partie): anglais, arabe, espagnol, français et russe; et vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 2000*, vol. II (première partie): anglais, arabe, espagnol, français et russe; et vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois; *ibid. ... 2001*, vol. II (première et deuxième parties): anglais, arabe, espagnol et français; et vol. I et vol. II (première et deuxième parties): chinois et russe. Depuis 2002, aucun volume n'a été publié dans aucune des six langues officielles.

d) Autres publications et assistance de la Division de la codification

14. Le Groupe de planification a exprimé ses remerciements à la Division de la codification du Secrétariat pour le précieux concours qu'elle lui apporte, tant par son appui fonctionnel que dans l'élaboration de projets de recherche, en lui transmettant de la documentation juridique assortie d'analyses.

15. Le Groupe de planification a reconnu l'intérêt particulier et la valeur considérable des publications juridiques élaborées par le secrétariat pour les travaux de la Commission, à savoir: *La Commission du droit international et son œuvre, Annuaire juridique, Recueil des sentences arbitrales, Analytical Guide to the Work of the International Law Commission, Série législative et Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Il réitère sa demande tendant à ce que le Secrétariat continue de fournir ces publications à la Commission.

16. Compte tenu de l'importance que revêt la diffusion d'informations sur la Commission, le Groupe de planification a accueilli avec satisfaction la publication, par la Division de la codification, de la septième édition de l'ouvrage *La Commission du droit international et son œuvre*, une publication qui dresse un inventaire complet, à jour et digne de foi de la contribution de la Commission au développement progressif et à la codification du droit international. Il a également noté avec intérêt que, par suite de l'expansion de son activité de publication assistée par ordinateur, la Division de la codification a pour la première fois publié cet ouvrage au début du quinquennat et y a inclus les travaux de la Commission jusqu'à la fin du quinquennat précédent, une pratique que la Division de la codification devrait être encouragée à poursuivre pour les futurs quinquennats. En outre, le Secrétariat a été prié de tout mettre en œuvre pour publier cet ouvrage dans les cinq autres langues officielles avant le début de la soixantième session de la Commission.

17. Prenant note de sa pertinence pour l'examen par la Commission de sujets actuels et futurs concernant les organisations internationales, le Groupe de planification a reconnu la valeur considérable de l'*Annuaire juridique* élaboré par le secrétariat, qui donne des renseignements extrêmement complets et dignes de foi sur les principales évolutions et activités juridiques au sein du système des Nations Unies, ainsi que sur la pratique des États concernant les organisations internationales. Il a noté que, par suite de l'extension de son activité de publication

assistée par ordinateur, la Division de la codification a été en mesure de publier l'*Annuaire juridique* pour 2003 en moins d'une année alors qu'il lui avait fallu cinq ans pour le volume précédemment publié. Le secrétariat a été encouragé à poursuivre cette initiative en vue d'accélérer l'élaboration des futures éditions de cette publication.

18. Compte tenu de l'importance de la pratique des États pour les travaux de la Commission, le Groupe de planification a noté l'utilité de la publication intitulée *Recueil des sentences arbitrales* élaborée par la Division de la codification, qui contient des décisions internationales mettant en cause des questions de fond du droit international public qui présentent un intérêt juridique ou historique permanent. Le Groupe de planification a prié le secrétariat de poursuivre l'élaboration de cette publication.

19. Eu égard à la valeur de la publication intitulée *Analytical Guide to the Work of the International Law Commission*, en tant que guide de recherche indispensable, et au fait que la première édition a été publiée en 2004, le Groupe de planification a prié la Division de la codification d'entreprendre l'élaboration de la deuxième édition de cette publication pour célébrer le soixantième anniversaire de la Commission en 2008.

20. Conscient de l'importance et de l'utilité de la publication de la Division de la codification intitulée *Série législative* pour les travaux de la Commission sur plusieurs sujets, du fait que sont étudiés dans cette publication des législations nationales, des décisions de tribunaux nationaux, des extraits de correspondances diplomatiques et officielles ainsi que des dispositions conventionnelles qui ont permis à la Commission de s'acquitter efficacement de sa responsabilité en matière de codification et de développement progressif du droit international dans plusieurs domaines, le Groupe de planification a prié le secrétariat de poursuivre la publication de la *Série législative*.

21. Reconnaisant l'importance et l'utilité de la publication du secrétariat intitulée *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* comme principale source d'études analytiques concernant l'application et l'interprétation de dispositions de la Charte, le Groupe de planification a pris note de l'avancement des études du *Répertoire* et de leur mise à disposition sur l'Internet dans trois langues.

22. Rappelant l'importance du rôle que joue la Cour internationale de Justice, en tant qu'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, dans le règlement des différends entre États conformément au droit international, le Groupe de planification a prié le secrétariat de tout mettre en œuvre pour poursuivre la publication intitulée *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

23. Le Groupe de planification a également exprimé ses remerciements au secrétariat pour la poursuite de la mise à jour et de la gestion du site Web relatif à la Commission du droit international⁵. Il a pris acte en particulier de la création d'un nouveau site Web sur les *Recueils des sentences arbitrales*, comportant une fonction de recherche plein-texte sur tous les volumes publiés de la collection (25 volumes à ce jour), qui sera mis à jour pour incorporer tout nouveau volume. Le Groupe de planification a réaffirmé que les sites Web constituent une ressource extrêmement précieuse pour la réalisation des travaux de la Commission, ainsi que pour les chercheurs extérieurs qui étudient ces travaux, ce qui contribue à renforcer de manière générale l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international. Le Groupe de planification souhaiterait que le site Web sur les travaux de la Commission soit enrichi avec l'inclusion d'informations sur l'état d'avancement de l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

6. Célébration du soixantième anniversaire de la Commission

24. Le Groupe de planification a discuté de diverses possibilités de célébrer en 2008 le soixantième anniversaire de la Commission et est convenu des recommandations ci-après:

a) La Commission tiendrait une séance solennelle à laquelle des dignitaires seraient invités, notamment le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président de la Cour internationale de Justice, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et des représentants du gouvernement hôte;

b) Une réunion d'un jour et demi consacrée aux travaux de la Commission aurait lieu avec des conseillers juridiques;

⁵ Consultable à: <http://www.un.org/law/ilc/>.

c) Les États membres seraient encouragés à organiser en association avec les organisations régionales existantes, les associations professionnelles et les membres de la Commission concernés, des réunions nationales ou régionales consacrées aux travaux de la Commission.

25. Le Groupe de planification a recommandé que le secrétariat, agissant en consultation avec un groupe de membres de la Commission, apporte son concours à la mise au point des dispositions à prendre en vue de l'application des recommandations a) et b) ci-dessus.

B. Dates et lieu de la soixantième session de la Commission

26. Le Groupe de planification propose que la soixantième session de la Commission ait lieu à Genève du 5 mai au 6 juin et du 7 juillet au 8 août 2008.
